

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Collège Simone de Beauvoir à Vitrolles - Restructuration et extension des sanitaires élèves de la cour - Modification de l'opération

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la modification de l'opération de restructuration et d'extension des sanitaires élèves de la cour du collège Simone de Beauvoir afin d'intégrer l'augmentation projetée des effectifs de cet établissement et les travaux de désamiantage,
- le montant de l'opération porté à 360 000,00 €T.T.C., dont 310 000,00 €T.T.C. pour la part affectée aux travaux et 50 000,00 €T.T.C. pour la part affectée aux prestations intellectuelles,
- la dévolution des marchés en corps d'état séparés,
- les affectations et comme indiqué en annexe du rapport.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

Les travaux seront lancés selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 relatifs aux marchés publics.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**